

RÈGLEMENT DU JEU
« CALENDRIER DE L'AVENT DU VOYAGEUR »
DU 1 AU 24 DÉCEMBRE 2023 »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu « CALENDRIER DE L'AVENT DU VOYAGEUR » organisé par la société AIR AUSTRAL, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 30 859 657,10€, dont le siège social est situé en Zone aéroportuaire, 97438 Ste-Marie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro SIREN 323 650 945, représentée par son Président du Directoire,
Mr Joseph Brema, dûment habilité aux fins des présentes

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci.
Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :
« Jeu » ÷ Le présent jeu en ligne intitulé « Jeu CALENDRIER DE L'AVENT DU VOYAGEUR » disponible du 1er décembre 2023 à 00h00 (heure France hexagonale) au 24 décembre 2023 à 23h59 (heure France hexagonale).
« Participant », « Joueur » ou « vous » : personne remplissant les conditions de l'article 3 du présent Règlement et qui participe au Jeu ;
« Site » : site internet accessible à l'adresse URL suivante : qrco.de/beXgTK
« Société organisatrice » ou « Organisateur » ou « nous » : la société AIR AUSTRAL

ARTICLE 2 : DURÉE

Le Jeu se déroulera du 1er décembre 2023 (00h00 heure France hexagonale) au 24 décembre 2023 (23h59 France hexagonale). Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent.
Le cas échéant, nous vous en informerons dans via : qrco.de/beXgTK

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

La participation au Jeu est sans obligation d'achat et gratuite (excepté pour les frais de participation et de connexion qui restent à la charge du participant), et ouverte à toute personne physique ayant 18 ans ou plus à l'exception des employés de la Société Organisatrice et des sociétés ayant participé directement ou indirectement à la préparation du Jeu et des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins.

Nous pourrions vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif.

La participation au Jeu est limitée à une inscription par jour.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent bien aux conditions de participation et, à défaut, de les disqualifier.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, les conditions d'utilisation du Site et des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé, géré, ni sponsorisé par Facebook et que le Participant ne fournira d'informations qu'à l'Organisateur et non à Facebook.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s'effectue via ce lien disponible via les comptes Meta, la newsletter Air Austral, le site internet www.air-austral.com, ainsi que les différents affichages print relayant le QR code du jeu : qrco.de/beXgTK

Toute connexion ou transmission de données effectuée à partir du compte du Participant sera réputée avoir été effectuée par la personne inscrite pour ce compte.

Pour participer au Jeu, les utilisateurs doivent :

1. Se rendre sur le lien suivant : qrco.de/beXgTK

Lien disponible via les comptes Meta, la newsletter Air Austral, ainsi que les différents affichages relayant le QR code du jeu (<https://www.facebook.com/airaustralofficiel>) (<https://www.instagram.com/airaustralofficiel/?hl=fr>)

2. Cliquer sur la case du jour

3. Remplir le formulaire

- Age (champs obligatoire)
- Nom (champs obligatoire)
- Prénom (champs obligatoire)
- Adresse e-mail (champs obligatoire)
- Numéro de téléphone (champs obligatoire)
- Opt-in acceptation du règlement (champs obligatoire)
- Opt-in acceptation de réception des offres commerciales d'Air Austral
- Opt-in acceptation pour transmettre, adresse électronique (e-mail), Nom, Prénom et numéro de téléphone aux partenaires de la société Air Austral à des fins de prospection commerciale par courrier électronique ou téléphone.

Le Participant doit utiliser l'un des supports suivant pour répondre :

- Son téléphone portable,
- Son ordinateur,
- Sa tablette.

À l'issue du Jeu, la Société Organisatrice organisera un tirage au sort parmi les Participants ayant rempli le formulaire pour sélectionner les gagnants.

Dates de tirage au sort :

- 02 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 01 décembre 2023
- 04 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 02 décembre 2023
- 04 décembre 2023 à 9h45 pour la participation du 03 décembre 2023
- 05 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 04 décembre 2023
- 06 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 05 décembre 2023
- 07 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 06 décembre 2023
- 08 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 07 décembre 2023
- 09 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 08 décembre 2023
- 11 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 09 décembre 2023
- 11 décembre 2023 à 9h45 pour la participation du 10 décembre 2023
- 12 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 11 décembre 2023
- 13 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 12 décembre 2023

- 14 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 13 décembre 2023
- 15 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 14 décembre 2023
- 16 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 15 décembre 2023
- 18 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 16 décembre 2023
- 18 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 17 décembre 2023
- 19 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 18 décembre 2023
- 21 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 19 décembre 2023
- 21 décembre 2023 à 9h45 pour la participation du 20 décembre 2023
- 22 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 21 décembre 2023
- 23 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 22 décembre 2023
- 25 décembre 2023 à 9h30 pour la participation du 23 décembre 2023
- 25 décembre 2023 à 9h45 pour la participation du 24 décembre 2023

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu.

Un gagnant qui aura triché sera de plein droit déchu de tout lot.

ARTICLE 5 : DESCRIPTION DES LOTS

Le Jeu est doté des cadeaux suivants :

Dotation mise en jeu le 01/12 :

- 1 Extra Gastronomique
Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation TTC: 32€

Dotation mise en jeu le 02/12 :

- 1 billet d'avion aller-retour La Réunion > Paris ou Paris > La Réunion, en classe Loisirs.
- Validité d'utilisation du cadeau : 1 an (hors période d'embargo)
- Les billets d'avion sont soumis à disponibilité des quotas alloués aux jeux
- Valorisation TTC: 1 527,39€ (booking class F)

Dotation mise en jeu le 03/12 :

- 1 nuitée au LUX* de la Réunion (1 nuit pour 2 personnes en chambre double, avec petit-déjeuner)
- Bon valable du 01.10.23 au 01.10.24 hors période du 20.12.23 au 07.01.24, sous réserve de disponibilité. Hors période de haute saison.
- Valorisation TTC: 440€

Dotation mise en jeu le 04/12 :

- 1 visite des coulisses Air Austral (CCO, Centre de formations, mécanos, goûter à la DPNC)
- Nombre de gagnants : 10
- La date sera fournie aux gagnants sous un délai de 3 mois

Dotation mise en jeu le 05/12 :

- 3 bouquins dédiés de Jace
Remise du cadeau sous un délai de 1 mois

- Valorisation TTC: 40€ unitaire

Dotation mise en jeu le 06/12 :

- Huîtres Lebon - 1 plateau de fruits de mer (18 huîtres n°3, 18 crevettes roses, 9 bulots, 2 langoustines, 6 couteaux, 1 grosse pince de crabe, 1 homard)
- Validité d'utilisation du cadeau 3 mois
- Valorisation TTC: 200€

Dotation mise en jeu le 07/12 :

- 1 maquette 1/100
- Remise du cadeau sous un délai de 1 mois
- Valorisation TTC: 175€

Dotation mise en jeu le 08/12 :

- 1 billet d'avion aller-retour La Réunion > Seychelles, en classe Loisirs
Validité d'utilisation du cadeau : 1 an (hors période d'embargo)
Les billets d'avion sont soumis à disponibilité des quotas alloués aux jeux
- Valorisation TTC: 602,89€ (booking class F)

Dotation mise en jeu le 09/12 :

- 1 Extra Océan
Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation TTC: 25€

Dotation mise en jeu le 10/12 :

- 1 kit voyage de la collaboration Air Austral x/Rouge Céladon : 1 grand (7€) et 1 petit carnet (7€)
- 1 protège passeport (10€) - 1 porte-clé (8€) - 1 trousse (29€) - 1 tote-bag (10€)
- Remise du cadeau sous un délai de 1 mois
- Valorisation TTC: 71€

Dotation mise en jeu le 11/12 :

- 1 Extra Italien
Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation: 25€

Dotation mise en jeu le 12/12 :

- Huîtres Lebon: 1 caviar Madagascar
Validité d'utilisation du cadeau : 3mois
- Valorisation TTC: 250€

Dotation mise en jeu le 13/12 :

- 1 billet d'avion aller-retour La Réunion > Madagascar (Fort-Dauphin ou Tuléar) ou Madagascar (Fort-Dauphin ou Tuléar) > La Réunion, en classe Loisirs,
Validité d'utilisation du cadeau : 1 an (hors période d'embargo)
Les billets d'avion sont soumis à disponibilité des quotas alloués aux jeux
- Valorisation TTC: 595,72€ (Booking class F)

Dotation mise en jeu le 14/12 :

- 1 Extra Bagage
Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation TTC: 100 €

Dotation mise en jeu le 15/12 :

- 1 carte MyCapricorne Abonné,
- Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation TTC: 299 €

Dotation mise en jeu le 16/12 :

- L'Orangerie : 1 Patio de 1H - Sauna et Jacuzzi, 1 massage de 45 min, Repas au restaurant pour 2 personnes
- Validation d'utilisation du cadeau : 6 mois
- Valorisation par personne : 151€
- Valorisation TTC: 302 €

Dotation mise en jeu le 17/12 :

- 1 billet d'avion aller-retour La Réunion > Rodrigues, en classe Loisirs,
- Validité d'utilisation du cadeau : 1 an (hors période d'embargo)
- Les billets d'avion sont soumis à disponibilité des quotas alloués aux jeux
- Valorisation TTC : 529,88 € (Booking class F)

Dotation mise en jeu le 18/12 :

- 1 billet d'avion aller-retour Réunion > Johannesburg, en classe Loisirs,
- Validité d'utilisation du cadeau : 1 an (hors période d'embargo)
- Les billets d'avion sont soumis à disponibilité des quotas alloués aux jeux
- Valorisation TTC: 666,17€ (Booking class F)

Dotation mise en jeu le 19/12 :

- 1 trousse de voyage Club Austral & 1 trousse de voyage Confort par gagnant
- Remise du cadeau sous un délai de 1 mois
- Nombre de gagnants : 3 personnes

Dotation mise en jeu le 20/12 :

- Toile signée Jace
- Remise du cadeau sous un délai de 1 mois
- Valorisation TTC: 2 500 €

Dotation mise en jeu le 21/12 :

- 5000 Points bonus crédités sur un compte MyCapricorne
- Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation TTC: 700€ (5000x0,14€)

Dotation mise en jeu le 22/12 :

- 1 nuitée en Suite avec petit déjeuner inclus au Palm Hôtel & Spa Réunion (Capacité d'accueil : 2 adultes et 1 adolescent ou 2 adultes et 2 enfants de -12 ans)
- Bon valable du 21/01/2024 au 26/06/2025
- Hors vendredi soir et samedi soir, hors veille de jour férié, hors vacances scolaires Réunion, hors haute saison (du 12/05/2024 au 04/07/2024 inclus ; du 04/10/2024 au 30/11/2024 inclus ; du 14/12/2024 au 22/01/2025).
- Valorisation TTC: 620 €

Dotation mise en jeu le 23/12 :

- 1 Extra Caviar,

- Validité d'utilisation du cadeau : 1 an
- Valorisation TTC: 39 €

Dotation mise en jeu le 24/12 :

- 2 billets d'avion aller-retour Réunion > Maurice et 3 nuits d'hôtel dans l'un des hôtels du groupe Beachcomber
- Valorisation TTC : 837,46€ (billets) + 3 nuitées à 560 euros la nuit, la chambre double en B&B - soit 1 680€ TTC, validité de 1 an et sont soumis à disponibilité
- Valorisation Globale TTC : 2 517,46 €

Valeur totale des lots estimée : 12 337,51€ TTC

En cas de non utilisation et/ou de non récupération des dotations selon période stipulée, celui-ci sera perdu, non échangeable, non prolongeable, sans recours pour le gagnant.

ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Le gagnant fait partie de la liste des Participants qui ont rempli le formulaire.

La Société Organisatrice informera le gagnant de son gain via message privé (e-mail et téléphone) dans les 24h ou 48h en fonction du jour, ainsi qu'en commentaire de chacune des publications Facebook correspondantes et en Stories Instagram.

Le tirage au sort se fera par l'intermédiaire d'une plateforme électronique :

- J+1 (hors weekend et jour férié)
- Le lundi suivant pour les participations du week-end.

Le gagnant devra confirmer à la Société organisatrice son identité et ses coordonnées (nom, prénoms, adresse e-mail, et numéro de téléphone), par message électronique (email) dans un délai de 7 jours à compter du jour où la Société Organisatrice l'aura informé de sa qualité de gagnant.

La Société Organisatrice remettra le lot aux gagnants dans un délai de 1 mois à compter du jour où le gagnant a communiqué à la Société Organisatrice ses coordonnées.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable du retard de la remise d'un lot qui ne serait pas de son fait.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement, et/ou dans les délais impartis, ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

Si pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice les gagnants ne pouvaient pas profiter de leur dotation, celle-ci serait définitivement perdue et ne serait pas attribuée.

Les dotations remises au(x) gagnant(s) ne sont pas cessible(s) à une tierce personne.

Les dotations octroyées par Air Austral ne pourront en aucun cas être reprises ni échangées contre leur valeur en espèce, ou contre tout bien ou prestation quelconque.

Leur revente ou leur transfert, de quelque façon et par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits.

Les dotations octroyées par Air Austral ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation quelconque.

La société organisatrice remettra le lot aux gagnants dans un délai de 20 jours à compter du jour où le gagnant a communiqué à la société organisatrice ses coordonnées. Leur durée de validité, pour les dotations sans date buttoir de validité, mentionnée à l'article 5 du présent règlement et sur les bons cadeaux, courra à compter de la remise du lot aux gagnants.

ARTICLE 7 : AUTORISATIONS

Le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénoms et, le cas échéant, le commentaire posté dans le cadre du Jeu, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, pendant une durée d'un an, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le(s) lot(s) gagné(s).

ARTICLE 8 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La participation au Jeu implique la collecte et le traitement des données personnelles des Participants.

Le traitement a pour base légale le consentement des Participants.

Ces données sont les suivantes :

Nom prénom adresse mail et téléphone pour les Participants au Jeu,

Nom, prénom, adresse mail et adresse postale complète pour le gagnant du Jeu.

Les données personnelles ainsi collectées sont traitées par la Société Organisatrice, en tant que responsable du traitement.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à déterminer et répondre à vos attentes. Le destinataire des données est Air Austral. Conformément à la loi « Informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Air Austral, Service Marketing, Zone aéroportuaire Roland Garros, 97438 Sainte Marie Réunion.

A l'issue de la durée de conservation de 1an à partir de la fin de l'opération, la Société Organisatrice procédera à l'effacement définitif des données encore en sa possession.

Les personnes qui exercent le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu devront renoncer à leur participation.

Les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que la Société Organisatrice ait obtenu votre accord exprès préalable, à cet effet ».

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenu Responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux, dommages résultant de l'utilisation des lots par les gagnants ou de tout vice ou défaut affectant les lots ...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

En cas de survenance de telles circonstances, les Participants seront informés via le site : qrco.de/beXgTK

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement et fera l'objet d'une annonce sur le Site.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 11 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible et téléchargeable dans le post publié sur le Site, par la Société Organisatrice, qui décrit les modalités du Jeu.

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Air Austral– Zone Aéroportuaire de Roland Garros - 97438 Sainte Marie. Le règlement ne peut être envoyé qu'une seule fois par foyer, par lettre simple tarif eco.

ARTICLE 12 : DEPOT DU REGLEMENT

A compter du 1^{er} décembre 2022, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'Etude de commissaire de Justice : SELARL MY CJ, Office de Saint Denis, 10 rue de l'Amitié, 8 Immeuble Thalès à STE CLOTILDE (97490).

ARTICLE 13 : LITIGES

Tout litige relatif au concours sera régi par le droit français et soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

